Voirie et Espaces Verts

Une vingtaine de personnes travaillent quotidiennement pour entretenir la voirie, les espaces verts, les bâtiments communaux.



Pour mener à bien les missions définies ci-dessous, les services techniques sont organisés en plusieurs secteurs :

- l’entretien et la propreté du patrimoine communal (bâtiments, voirie, assainissement, espaces publics, espaces verts, éclairage public, etc…) ;
- la réalisation de travaux sur ce patrimoine ;
- l’élaboration et la mise en œuvre des projets d’aménagement urbain issus, par exemple, du Plan Local d’Urbanisme, du Plan Local de Circulation et la Gestion d’une Astreinte Technique 24h/24 et 7/7j.

Le Secteur "Bâtiments"

Ce service pilote l’entretien et les travaux neufs dans les bâtiments communaux. Il gère également les établissements recevant du public (commission communale de sécurité) et les grands contrats du patrimoine bâti comme le chauffage des

locaux.

Le Secteur "Espaces publics"

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d’obtenir une autorisation auprès de la Ville.
L’autorisation d’occupation temporaire du domaine public (AOT) dépend du type d’occupation de la voirie. Tout usager peut engager cette démarche : Particulier riverain, Concessionnaire de service public, Maître d’œuvre ou Conducteur de travaux, Entreprise de BTP.

Le Centre Technique Municipal

Situé rue de Pierrelaye, le Centre Technique Municipal assure la gestion courante et quotidienne de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux et la préparation des lieux pour les fêtes et cérémonies communales. Il assure également, en liaison directe avec les pompiers et la police, une permanence d’urgence : 7/7j, pour tout problème sur la voirie, dans les espaces verts et sur les propriétés communales. Le Centre Technique Municipal n’accueille pas de public.

Liens utiles
Formulaire AOT
Contact

Téléphone : 01.30.40.44.28